



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4130

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Travaux d'aménagement de la Maison de la Métropole et des solidarités (MDMS) 8 place Abbé Pierre -  
Approbation du plan de financement et de la convention avec la Ville de Lyon

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Grivel

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme Iehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 20 janvier 2020****Délibération n° 2020-4130**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Travaux d'aménagement de la Maison de la Métropole et des solidarités (MDMS) 8 place Abbé Pierre - Approbation du plan de financement et de la convention avec la Ville de Lyon**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte et objectifs**

La Métropole de Lyon est propriétaire des locaux de la MDMS délimités dans le volume 23 de l'immeuble situé 8 place Abbé Pierre à Lyon 9°, sur la parcelle cadastrée AP179. La Ville de Lyon est, pour sa part, propriétaire du volume 24r1 de ce même bâtiment, situé en rez-de-chaussée.

Si la MDMS concrétise déjà le rapprochement de services de la Maison de la Métropole (MDM) et du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon, la libération des surfaces jusqu'alors dédiées à la Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) constitue une nouvelle opportunité d'affectation des locaux. En effet, la MAIA a rejoint en décembre 2018 la MDM de Lyon 2°.

Il est dès lors proposé de regrouper la Mairie annexe de Lyon 9° et un cyber espace à destination de la population dans le même bâtiment que la MDMS, la Maison Lyon pour l'emploi (MLPE) située au 1<sup>er</sup> étage et la mission grand projet de ville (GPV) Lyon La Duchère, tout en mutualisant les accueils des services de la MDMS et de la Mairie annexe.

Cependant, dans cette perspective, la Métropole doit préalablement procéder à la réalisation de travaux.

**II - Programme et plan de financement prévisionnel**

Le programme de travaux prévoit l'aménagement de bureaux pour les agents des services de la MDMS ; le traitement d'une zone d'attente commune à la MDMS et la Mairie annexe (14 m<sup>2</sup>), la création d'un bureau fermé dédié aux services de la Mairie annexe (44 m<sup>2</sup>), enfin un cyber espace (17 m<sup>2</sup>).

S'ajoutent à ces aménagements intérieurs la mise en place d'une signalétique extérieure, d'un visiophone, la modification du revêtement de façade et l'installation de 2 boîtes aux lettres.

Le coût des travaux s'élève à 214 393,21 € HT, soit 257 271,85 € TTC.

Compte tenu des travaux à réaliser au bénéfice des différentes personnes publiques bénéficiaires, le plan de financement prévisionnel du projet se présente de la façon suivante :

Nature des dépenses	Montant (en € HT)	Financeurs	Total (en € HT)
travaux bureaux pour les services municipaux de la Ville de Lyon	20 156,21	Ville de Lyon	47 021,12
travaux cyberspace Maison de l'emploi	14 663,87		
travaux zone d'attente commune (50 % des dépenses)	6 824,38		
signalétique extérieure et visiophone (2/3 des dépenses)	5 376,67		
travaux bureaux pour les services métropolitains	157 859,38	Métropole de Lyon	167 372,09
travaux zone d'attente commune (50 % des dépenses)	6 824,38		
signalétique extérieure et visiophone (2/3 des dépenses)	2 688,33		
<b>Total</b>	<b>214 393,21</b>		<b>214 393,21</b>

La poursuite de l'opération est donc soumise à une participation de la Ville de Lyon au financement des travaux à hauteur de 47 021,12 €, sous la forme du versement à la Métropole d'une subvention d'investissement. Conformément aux termes de la convention à intervenir entre la Ville de Lyon et la Métropole et dont le projet est produit en annexe, son montant final sera réajusté au regard du total des dépenses définitives justifiées par la Métropole et éligibles au projet. Son versement interviendra à l'issue des travaux, sur présentation d'un état définitif des dépenses.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le plan de financement de l'opération et la convention à intervenir avec la Ville de Lyon permettant le versement de sa participation et d'autoriser monsieur le Président à la signer ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans le dispositif, alinéa 3°, il convient de lire :

"Le montant de l'opération récurrente se trouve ainsi porté à 47 021,12 € en recettes."

au lieu de

"Le montant de l'opération récurrente se trouve ainsi porté à 470 021,12 € en recettes."

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - le plan de financement arrêté pour l'aménagement des locaux de la MDMS de La Duchère à Lyon 9°, propriété de la Métropole, prévoyant l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 47 021,12 € par la Ville de Lyon au profit de la Métropole,

c) - la convention à passer à cette fin entre la Métropole et la Ville de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation et de versement de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 47 021,12 € en recettes du budget principal - exercice 2020 - opération n° 0P28O5197A.

Le montant de l'opération récurrente se trouve ainsi porté à 47 021,12 € en recettes.

**4° - La recette** d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 13, selon l'échéancier suivant : 47 021,12 € en 2020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.**